

PAR JEAN HUVELIN



TENDANCES &amp; PRÉVISIONS

# LE RUSH DE FIN D'ANNÉE EN ATTENDANT LES ÉLECTIONS EN 2024

Alors que l'activité du secteur de la construction marque le pas un peu partout en Europe, les Institutions européennes se trouvent dans la dernière ligne droite pour boucler les négociations sur des textes législatifs importants avant les élections européennes de juin 2024. Cette rentrée est l'occasion de faire le point sur les dossiers à suivre et sur les événements à venir au niveau de l'Union européenne.

En dépit d'une crise de l'énergie et des matières premières, l'Union européenne (UE) a finalement échappé à la récession. En effet, tandis que les prévisions de la Commission de l'automne 2022 anticipaient une légère contraction de l'économie de l'UE au premier trimestre de l'année 2023, celle-ci n'a finalement pas eu lieu, même si la croissance annuelle du Produit intérieur brut (PIB) devrait cette année fortement ralentir par rapport à l'année 2022, durant laquelle elle s'établissait à + 3,5 %. Ainsi, la Commission a revu ses prévisions à la hausse et prévoit désormais une croissance de 1 % du PIB pour 2023 et de 1,7 % pour 2024 (0,7 et 1,4 % pour la France). L'inflation devrait se maintenir à un niveau élevé avec une hausse des prix anticipée à 6,7 % pour 2023 et à 3,1 % pour 2024 (5,5 et 2,5 % pour la France). Elle sera toutefois en nette diminution par rapport à l'année 2022 où elle s'établissait à près de 10 %. De son côté, le taux de chômage devrait rester pratiquement inchangé par rapport à 2022 pour s'établir à 6,2 % en 2023 et à 6,1 % en 2024 (7,4 et 7,5 % pour la France). Néanmoins, le secteur de la construction ne devrait pas échapper à une contraction de son activité pour cette année. C'est en effet ce qu'indique la Fédération de l'industrie européenne de la construction (Fiec) dans son dernier rapport statistique, qui prévoit une

Jean Huvelin, directeur Cobaty International – ASBL Bruxelles



diminution de 2,5 % des investissements en 2023 par rapport à l'année précédente dans les 17 États membres étudiés. Selon les prévisions du rapport pour l'année 2023, si les investissements dans les travaux publics, qui représentent moins d'un cinquième du total des investissements dans la construction, seraient en augmentation de l'ordre de 2,2 % (comme en 2022), ceux dans le secteur du bâtiment devraient en revanche baisser de 3,2 % (contre une hausse de + 2,2 % en 2022), avec une baisse particulièrement marquée pour les constructions neuves et la rénovation de logements. À l'inverse, la France devrait se porter un peu mieux avec une faible augmentation des investissements de l'ordre de 0,1 % tirée par la rénovation de logements et le non-résidentiel, et ce, malgré une baisse attendue pour les nouvelles constructions et les travaux publics.

## Produits, énergie et environnement : les dossiers à suivre

Dans ce contexte difficile à court terme, il convient malgré tout de ne pas négliger les enjeux à moyen et long terme qui se jouent au niveau réglementaire. Un premier point important concerne les produits avec la révision du Règlement sur les Produits de Construction (RPC), qui est encore en cours >>>



de négociations entre le Conseil et le Parlement européens. Comme nous l'avions anticipé, les positions respectives des deux Institutions se rapprochent bien davantage des préoccupations des professionnels que de la proposition initiale de la Commission, en particulier en ce qui concerne le champ d'application et les normes harmonisées.

Un autre sujet est particulièrement à suivre: celui de l'amiante. En effet, la révision de la Directive sur l'exposition professionnelle à l'amiante prévoit désormais deux valeurs limites: dans un premier temps, la valeur limite d'exposition sera abaissée de 0,1 à 0,01 fibre d'amiante par  $\text{cm}^3$  sur une période de huit heures. Ensuite, après une période de transition de maximum six ans, qui imposera le passage à la microscopie électronique, les États membres auront le choix entre mesurer les fibres fines d'amiante d'une largeur inférieure à 0,2 micromètre, auquel cas la valeur limite restera inchangée (soit 0,01 fibre par  $\text{cm}^3$ ) ou ne pas le faire et dans ce cas, la valeur limite d'exposition sera fixée à 0,002 fibre par  $\text{cm}^3$ . La Commission prévoit maintenant de présenter une nouvelle proposition sur la détection, l'enregistrement et l'élimination de cette substance dangereuse dans les semaines à venir. Le second point a trait à la législation sur l'énergie et en particulier à la révision en cours de la Directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB). À ce sujet, la question des seuils minimaux de classe énergétique à atteindre, qui reste la plus épineuse du texte, n'est pas encore tranchée. Après les adoptions récentes des modifications des directives sur les énergies renouvelables (RED II) et sur l'efficacité énergétique (DEE), la conclusion d'un accord sur la DPEB dans les semaines à venir viendra boucler le paquet «Fit for 55» [1].

### Augmenter les EnR et diminuer les consommations d'énergie

En effet, la révision de RED II prévoit de porter à 42,5 % (contre 32 % actuellement) l'objectif contraignant d'énergie renouvelable (EnR) dans la consommation de l'UE à atteindre d'ici 2030. Le texte prévoit également un objectif indicatif de 49 % de la consommation d'énergie renouvelable dans la consommation des bâtiments. En ce qui concerne le secteur du chauffage et du refroidissement, les États membres devront y augmenter chaque année la part d'énergie renouvelable: d'au moins 0,8 % entre 2021 et 2025, et d'au moins 1,1 % entre 2026 et 2030.

Concernant la DEE, le texte révisé prévoit un objectif collectif de réduction de la consommation d'énergie de 11,7 % d'ici 2030 (par rapport aux scénarios de 2020). En outre, les États membres devront réaliser des économies d'énergie annuelles de 1,49 % en moyenne à l'horizon 2030. En ce qui concerne les bâtiments publics, les États membres devront chaque année réduire leur consommation de 1,9 % et rénover au moins 3 % de la surface totale du parc immobilier leur appartenant.

[1] Actualité «Climat-énergie: le Conseil de l'Union européenne adopte des textes clés du paquet "Fit for 55"» à consulter sur le site <https://www.ecologie.gouv.fr>

**“Cette succession de deux États membres dirigés par des gouvernements très critiques des politiques et des Institutions de l'UE suscite déjà un certain malaise de leurs partenaires européens et interroge d'autant plus quant à la poursuite de politiques européennes ambitieuses, et notamment de celles en faveur de l'écologie”**

Les négociations sur le Règlement portant sur les technologies à zéro émission devront également se conclure, en dépit de la question du soutien au nucléaire qui divise fortement les États membres et les eurodéputés. L'autre Règlement de la politique industrielle, relatif aux matières premières critiques, fait davantage consensus, au contraire d'autres textes ayant trait à l'environnement, qui est notre troisième et dernier point. Il en va ainsi du projet de Règlement sur la restauration de la nature: pour ce dernier, les positions respectives des deux colégislateurs ont, chose rare, été adoptées à de très courtes majorités, en raison de divisions qui s'inscrivent dans un contexte plus large d'inquiétudes quant à l'impact du durcissement de la réglementation environnementale sur l'activité économique. Ce clivage, sur lequel s'est brisée la «grande coalition» gauche-droite qui prévalait jusqu'ici au Parlement européen, sera sans doute structurant pour les élections européennes de 2024.

### Élections européennes en 2024: quel avenir de la transition écologique ?

Pour les colégislateurs, cette fin d'année sera particulièrement chargée dans la mesure où ils devront finaliser leurs négociations d'ici décembre 2023. En effet, à partir de janvier 2024, la plupart des eurodéputés seront mobilisés par la campagne électorale, ce qui mettra fortement au ralenti l'activité de l'Institution. Les élections européennes auront lieu du 6 au 9 juin 2024 dans les 27 États membres pour élire les 720 eurodéputés (contre 705 actuellement), dont 81 Français, qui siégeront au Parlement européen pour la mandature 2024-2029 et approuveront la composition de la future Commission dont l'entrée en fonction est prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 2024. Il conviendra de suivre avec attention la polarisation accrue de l'échiquier politique, qui pourrait rendre difficile la formation d'une nouvelle coalition gauche-droite des partis proeuropéens et ainsi obérer la capacité de l'Institution à dégager une majorité pour adopter des textes.

Enfin, côté Conseil, c'est l'Espagne qui a succédé à la Suède en prenant la présidence tournante de l'Institution le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce sera ensuite au tour de la Belgique de reprendre le flambeau pour six mois alors que les élections législatives fédérales du Royaume auront lieu le même jour que les élections européennes. Par la suite, il reviendra à la Hongrie de clôturer le trio pour le second semestre de l'année 2024 et la Pologne pour lui succéder à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette succession de deux États membres dirigés par des gouvernements très critiques des politiques et des Institutions de l'UE suscite déjà un certain malaise de leurs partenaires européens et interroge d'autant plus quant à la poursuite de politiques européennes ambitieuses, et notamment de celles en faveur de l'écologie.

Car au-delà des enjeux de politique interne qui prévalent généralement lors de ce type d'élections, c'est peut-être l'avenir du Pacte vert, et donc de la transition écologique à l'échelle de l'UE, qui se jouera dans les urnes en juin 2024. ■

Jean Huvelin  
Directeur Cobaty International – ASBL Bruxelles